



# APPEL À PROJETS

---

FONDS PARTICIPATIF DES CONSEILS CITOYENS  
(FPCC)

NOTE DE CADRAGE

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

**Date limite de dépôt du dossier : Vendredi 10 mai 2019 à 17 h 00**

## I. CADRE GENERAL

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers:

- La mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire;
- Un contrat de ville unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques;
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- La mobilisation prioritaire du droit commun;
- La participation des habitants dans la co-construction du contrat et son pilotage.

## II. LES TERRITOIRES CONCERNÉS



**QPV 091037 Plateau de Guinette**  
2 599 habitants<sup>1</sup> (estimation)



**QPV 091038 La Croix de Vernailles**  
1587 habitants<sup>2</sup> (estimation)

<sup>1</sup> Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne, décembre 2014 ; insee, recensement de la population 2011

<sup>2</sup> Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne, décembre 2014 ; insee, recensement de la population 2011

### III. LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

La Communauté d'Agglomération et la Ville d'Etampes en étroite collaboration avec leurs partenaires institutionnels ont précisé les grandes orientations de cette politique pour la période 2015-2020 dans un document stratégique global : **Le Contrat de Ville**.

Ce document constitue un cadre unique d'intervention des acteurs publics.

Signé en septembre 2015, il repose sur trois piliers :

Cohésion sociale	Développement économique	Habitat et cadre de vie
Faciliter l'accès aux droits à la mobilité, à la sécurité, à la justice et à la santé	Soutenir et favoriser l'activité commerciale	Requalifier l'habitat existant et proposer une offre de logements diversifiés
Favoriser l'activité sportive et culturelle comme levier d'insertion sociale et professionnelle	Favoriser l'employabilité et l'insertion des jeunes et des habitants des quartiers	Opérer une restructuration urbaine des quartiers
Promouvoir la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble		Favoriser la mixité fonctionnelle, pour un quartier agréable à vivre et attractif

Des thématiques transversales font l'objet d'une attention particulière :

- La jeunesse,
- L'égalité hommes/femmes et l'égalité des chances,
- La prévention des discriminations,
- La promotion des valeurs républicaines.

**L'appel à projets FPCC permet aux associations et aux établissements scolaires de s'engager et de contribuer à la réussite du Contrat de Ville en déposant des microprojets destinés aux habitants des quartiers prioritaires.**

Le présent appel à projets détaille les conditions d'éligibilité des actions et les modalités de dépôts des dossiers.

Le service Politique du territoire reste à votre disposition aux coordonnées suivantes :

Julie SENAUX – Chef de projet  
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne  
76 rue Saint Jacques - 91150 Etampes  
☎ 01.69.92.68.44  
✉ [julie.senaux@caese.fr](mailto:julie.senaux@caese.fr)

#### **IV. PRESENTATION DU FONDS PARTICIPATIF DES CONSEILS CITOYENS**

Le FPCC est une enveloppe financière proposée par l'Etat. Il s'inscrit dans les orientations prioritaires du Contrat de ville, relatives à l'émergence et à l'accompagnement des initiatives des habitants.

Il finance les microprojets d'un montant inférieur à 1 500 € s'inscrivant impérativement dans les objectifs et les fiches-action du Contrat de ville 2015-2020, quel que soit le pilier concerné. Les projets déposés ne doivent pas apparaître dans le cadre de la programmation annuelle politique de la ville.

L'enveloppe est confiée à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE). Elle est calculée proportionnellement à la population de chaque quartier prioritaire, à raison d'1 € par habitant.

Ce fonds s'adresse aux associations et aux établissements scolaires qui souhaitent monter un microprojet de convivialité (fêtes de quartiers, la fête des voisins, vides greniers, actions culturelles et sportives, etc.), de sensibilisation (actions de gestion urbaine) ou de solidarité (des créations collectives), visant à favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier et à développer le lien social.

#### **V. MODALITES D'ATTRIBUTION**

- **Procédure de dépôt du dossier**

Le FPCC prend la forme d'un appel à projets afin de répondre aux exigences de rapidité et de souplesse de ce dispositif.

Le dossier de demande d'aide financière doit être constitué :

- D'une lettre de demande d'aide financière adressée au Président de la CAESE
- D'une fiche avant projet contenant une présentation et un budget prévisionnel du projet (disponible [www.etampois-sudessonne.fr](http://www.etampois-sudessonne.fr) ou [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr))

Une présentation orale est attendue à la suite du dépôt des dossiers lors du Comité d'attribution.

Le dossier finalisé doit être déposé au plus tard **le vendredi 10 mai 2019 à 17 H 00.**

- **Suivi du dossier**

Les membres de l'association « Les Conseils citoyens Etampois »<sup>3</sup> formule un avis motivé sur chaque projet déposé.

---

<sup>3</sup>Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine – Article 7 : « Un **conseil citoyen** est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. [...] »

Puis, le Comité d'attribution statue sur le projet et le montant de la subvention demandée.

Une décision indiquant au porteur de projet le montant de la subvention accordée sera notifiée au porteur de projet.

Ce dernier s'engage à rendre compte de l'action par un bilan qualitatif et quantitatif et à présenter les factures à la CAESE, **un mois après la réalisation du projet.**

**Dossier de demande d'aide financière**  
**Fonds participatif des Conseils citoyens**

**Intitulé du projet**

.....  
.....

**Porteurs de projet**

Personne référente

Prénom et Nom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Autres personnes associées

Prénom et Nom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

**Quartier concerné :**

Guinette

Croix de Vernailles

**A qui s'adresse-t-il ?**

.....  
.....

**Projet**

- **Description**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **Objectifs**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Combien de personnes pensez-vous toucher approximativement ?**

.....  
.....

**Pour quelles raisons souhaitez-vous réaliser ce projet ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**De quelle manière les habitants et les acteurs locaux sont-ils associés au montage et à la réalisation du projet ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Où se déroulera précisément votre projet et selon quel calendrier ?**

.....  
.....

**Autres informations complémentaires :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Budget Prévisionnel**

*(Veuillez remplir le Budget prévisionnel de l'action)*

## Déclaration sur l'honneur

*Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier.*

Je, soussigné(e), .....

Représentant(e) légal(e) de l'association / de l'établissement scolaire .....

- Certifie que l'association / l'établissement scolaire est régulièrement déclarée ;
- Certifie que l'association / l'établissement scolaire est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Demande une subvention de : .....
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association / de l'établissement scolaire.

Fait, le ..... à .....

Signature